

le 18 mars 2020,

Monsieur,

Mr le Directeur d'Établissement

Je m'estime menacé par un danger grave et imminent, ainsi que sujet à d'importants risques psycho- sociaux, en raison de la pandémie actuelle de COVID-19.

En effet, sur notre site, les protocoles de la mise en place des « règles barrière » se révèlent être impossibles à appliquer dans leur totalité au cours de l'exécution de nos tâches professionnelles, ainsi que dans nos interactions avec nos collègues et usagers.

De plus, le manque d'équipement nécessaire à notre réelle protection se révèle un paramètre aggravant de notre malaise physique et psychologique.

En outre, des collègues sont actuellement absents depuis peu pour causes médicales et aux symptômes correspondant à ceux dudit virus ; le fait de ne pas savoir s'ils sont 'positifs' au virus, à l'heure où j'écris ces lignes, accroît d'autant plus le sentiment de profonde inquiétude de tous les agents de ????.

Pour toutes les raisons précédemment édictées, je fais valoir à ce jour et à cette heure mon droit de retrait, afin de limiter le risque de contamination, et me soustraire à ce que je considère comme un risque grave envers ma santé, celle de mes proches, et de mes collègues ; et ce, jusqu'à ce que des conditions de travail que je considère acceptables pour ma santé physique et psychologique soient à nouveau réunies.

Cordialement,

Nom : Prénom : Signature :

Constat de manquements aux obligations de sécurité et mesures à mettre en œuvre dans le cadre du dépôt d'un danger grave et imminent le 18 mars 2020

En effet, sur notre site, les protocoles de la mise en place des « règles barrière » se révèlent être impossibles à appliquer dans leur totalité au cours de l'exécution de nos tâches professionnelles, ainsi que dans nos interactions avec nos collègues et usagers.

De plus, le manque d'équipement nécessaire à notre réelle protection se révèle un paramètre aggravant de notre malaise physique et psychologique.

En outre, des collègues sont actuellement absents depuis peu pour causes médicales et aux symptômes correspondant à ceux dudit virus ; le fait de ne pas savoir s'ils sont 'positifs' au virus, à l'heure où j'écris ces lignes, accroît d'autant plus le sentiment de profonde inquiétude de tous les agents de ????.

Fermeture totale de l'activité le temps de la levée des mesures gouvernementales, nous affrontons une crise sanitaire majeure dans le pays.

Face à la situation particulièrement alarmante vécue dans les hôpitaux aujourd'hui, des mesures de confinement de plus en plus sévères sont exigées afin d'empêcher les personnes de se rencontrer et de diffuser le virus voire de tomber malades. Il existe un réel danger de propagation de la maladie que nous même pouvons porter. Les mesures de sécurité aujourd'hui sont insuffisantes au regard de la gravité et du risque de contamination voir même de contamination de nos proches.

Nous rappelons que l'employeur est tenu à une obligation de sécurité et nous vous demandons de prouver la mise en œuvre des mesures nécessaires à la préservation de la santé et la sécurité de nos agents, et salariés-es des entreprises extérieures. Nous vous demandons donc d'intégrer le risque de la pandémie dans le document unique, en raison de changement de circonstance et pour renforcer la sécurité des travailleurs. Le DU alimenté par EVRP dit être alimenté par unité travail.

Les personnels Salariés, fonctionnaires, Les intérimaires et les salariés sous traitants constatent que le matériel (gel, gants, masques, lingettes) est absent ou en quantité insuffisante pour assurer la protection de leur santé.

La distance de courtoisie est impossible à respecter du fait de l'espace de travail étroit.

Les sanitaires, comme le matériel immobilier commun ne sont pas régulièrement désinfectés.

Le fini parti doit être rétablie pour éviter les regroupements.

